



ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE
RÈGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION

N° : PA 2023- 442

Date :

Mis en ligne le : 06 JUL. 2023

06 JUL. 2023

Objet : Prorogation de l'arrêté municipal n° PA 2023-344
Pose de réseau souterrain pour Enedis

Lieu : Cimetière Baume Canouille

Durée : jusqu'au 29 juillet 2023

N° Acte : 8.3

Le Maire de Vitrolles,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2212-1 et suivants ;

Vu le code de la route et notamment les articles L325-1 et R417-10 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment l'article L113-2 ;

Vu l'arrêté municipal n° PA 2023-344 du 5 juin 2023 portant autorisation de travaux au lieu indiqué en objet ;

Vu la demande, en date du 27 juin 2023 de la société TORRES, sise avenue Camille Pelletan à 13220 Châteauneuf les Martigues, sollicitant l'autorisation de prolonger les travaux de pose de réseau souterrain pour le compte d'Enedis, au cimetière Baume Canouille, jusqu'au 29 juillet 2023 ;

Considérant la nécessité de règlementer la circulation et d'assurer la sécurité des riverains sur le territoire de la commune ;

ARRÊTE

Article 1

Les dispositions de l'article 1 de l'arrêté municipal n° PA 2023-344 du 5 juin 2023 sont prorogées jusqu'au 29 juillet 2023.

Article 2

Les autres dispositions sont inchangées.

Article 3

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à partir de sa publication.

Article 4

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L 2131-1 du CGCT accomplies.

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale et Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur Voirie Réseaux Circulation,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Madame la Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale,
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Vitrolles,

Lalia ATTAF

Adjointe au Maire

Déléguée à la gestion des espaces publics,
Voirie et propreté

